## Direction de la Réglementation et de la Sécurité Routière Bureau Éducation et Sécurité Routières Section des Droits à Conduire et de l'Immatriculation

## PRESCRIPTION N°7 RENOUVELLEMENT

(infractions dont l'une au moins est liée à la consommation d'alcool)

Le contrôle médical porte sur l'aptitude physique, cognitive et sensorielle.

## PIECES A APPORTER LE JOUR DE LA VISITE MEDICALE

	La convocation
	Le formulaire CERFA n° 14880*02 « Permis de conduire-Avis médical » dûment complété (document disponible sur le site de la préfecture de l'Essonne ou service public à l'adresse suivante : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2727">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2727</a> .
	Le permis de conduire
	Une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, carte de séjour ou passeport + la photocopie recto verso
	50 euros <b>en espèces uniquement</b> (compte tenu du nombre important de chèques impayés et de l'absence de terminal de carte de crédit). Le montant des honoraires médicaux sera à votre charge, sauf sur présentation d'une carte d'invalidité (taux égal ou supérieur à 50%).
	Le résultat d'une analyse de sang. d <u>emander</u> : <b>VGM, GAMMA GT et GLYCEMIE</b> .  Examens à faire dans un laboratoire de votre choix avant la visite médicale, avec présentation d'une pièce d'identité.  (validité des examens 15 jours)
□  N.B.: lors	En cas de MALADIE CHRONIQUE: neurologique, cardiaque, diabète, HTA, etc et de permis temporaire pour raison médicale: - les bilans de diabète et de cardiologie (carnet de surveillance diabétique en cas d'usage d'insuline) les ordonnances de médicaments pris habituellement les comptes rendus d'hospitalisation le cas échéant vos lunettes, si besoin.  de cette visite médicale, les médecins de la commission pourront vous prescrire d'autres examens
	et/ou des tests psychotechniques si nécessaire.
	Dr JONDET Dr LABASTE